

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
ET DE LA MER
Service Eau-Risques-Nature
Police de l'eau
19, Rue Montesquieu
85021 LA ROCHE-SUR-YON cedex

Montaignu-Vendée, le 8 avril 2020

N/Réf : SD/CLL- DGA – LET43-2020

Affaire suivie par : Claire LE LUYER, Direction des Grands Projets, de l'Aménagement et de l'Urbanisme
07 86 73 40 31 – c.leluyer@montaignu-vendee.com

Objet : Autorisation environnementale au titre des articles L181-1 et suivants du Code de l'Environnement
Lotissement "La Nobenne 2" – Commune de Montaignu-Vendée

Monsieur Le Préfet,
Monsieur le Chef du Service Eau – Risques - Nature,

Dans le cadre de notre demande d'Autorisation Environnementale (procédure d'Autorisation Loi sur l'Eau) concernant le lotissement La Nobenne 2 sur le territoire de la commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay, vous nous avez fait parvenir le 18 février dernier, une demande de compléments concernant :

- L'identification d'une espèce floristique observée sur le site ;
- La mise en œuvre d'un plan de gestion, détaillé, ainsi que la désignation d'un gestionnaire.

Suite à un échange téléphonique avec votre service instructeur le 25 février 2020, nous vous apportons par la présente, les éléments attendus :

- L'espèce de Lotier identifiée est le Lotus corniculatus (Lotier corniculé). La prairie dans laquelle cette espèce a été observée est issue (probablement) d'un ensemencement (reliquat de cultures).
- La rédaction du plan de gestion du site écologique "La Nobenne" va être effectuée dans le courant des mois d'avril et mai 2020. La fourniture du document se fera au maximum deux semaines avant le démarrage de l'enquête publique. La date de démarrage prévisionnelle annoncée étant possible pour la mi-mai 2020.

Vous souhaitant bonne réception de ces informations, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, Monsieur le Chef de Service Eau – Risques - Nature, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire de Montaignu-Vendée,
Antoine CHEREAU

